

Procès-verbal – 15 décembre 2025

Lieu	Théâtre le Baladin
Durée	de 19h30 à 20h35
Présidée par	Mme Marie Zuchuat, présidente
Présents	<ul style="list-style-type: none">- le Conseil communal au complet- la secrétaire communale- quelques 70 citoyennes et citoyens

Mme la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens et leur souhaite au nom du Conseil municipal la plus cordiale des bienvenues à cette Assemblée primaire qui est dédiée principalement au budget 2026 de la Municipalité ainsi qu'à l'approbation de la modification partielle du Plan d'affectation des zones (PAZ) et Règlement Communal des Constructions et Zones (RCCZ) pour la zone de constructions et d'installations publiques A à "Moréchon".

Cette législature a été marquée notamment par le départ de notre ancien Président Sylvain Dumoulin. Sylvain a consacré de nombreuses années à la Commune, avec passion, conviction et un sens remarquable du service public.

Il a guidé la Municipalité avec cœur, avec droiture, avec une vision claire et toujours avec une bienveillance qui lui est propre. Son empreinte sur Savièse est profonde et elle continuera de nous accompagner longtemps. Son départ n'est pas un adieu, mais le début d'un nouveau chapitre pour lui. Et nous voulons lui souhaiter le meilleur pour la suite avec des projets passionnants, de belles découvertes et la satisfaction d'avoir marqué durablement notre Commune.

Au nom du Conseil municipal et de toute la population saviésanne, nous te disons Merci, Sylvain, pour tout ce que tu as apporté.

Mme la Présidente souhaite également profiter de cette assemblée pour remercier, chacune et chacun, pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et pour la confiance qui lui a été témoignée lors de son élection. Le cap symbolique des cent jours est déjà dépassé et ce premier jalon lui permet déjà de regarder le chemin parcouru et d'apprécier la dynamique positive initiée depuis la rentrée.

Mme la Présidente aimerait également exprimer sa reconnaissance à ses collègues du Conseil municipal. Leur esprit de collégialité, leur engagement constant et la bonne humeur qui accompagnent les travaux créent un climat de collaboration très constructif. Le Conseil municipal avance ensemble, de manière soudée et responsable, au service de notre commune, alors merci à tous.

L'assemblée primaire de ce soir est consacrée à l'approbation du budget 2026 ainsi qu'à l'approbation de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones pour Moréchon.

Cet objet n'est pas un simple ajustement technique. Il touche directement à l'avenir de Savièse, à sa capacité d'accueillir et d'accompagner les familles qui choisissent de s'y installer, et surtout à offrir à nos enfants un cadre scolaire digne de ce nom.

Vous le constatez tous autour de vous : notre Commune grandit, se transforme, et c'est une chance. Mais cette croissance nous oblige aussi à anticiper, à prendre nos responsabilités. L'étude de planification scolaire menée récemment a été très claire : nous devons disposer rapidement de nouvelles salles de classe et d'une salle de gymnastique supplémentaire. Pas dans plusieurs années. Pas quand la révision globale du PAZ sera terminée elle prendra encore longtemps, et nous le savons tous. Les besoins, eux, sont immédiats.

C'est pour cette raison qu'un concours d'architecture a été lancé, qu'un projet cohérent et ambitieux a été développé, et qu'il a pu être mis à l'enquête à la fin du mois d'octobre. Une école, une double salle de gymnastique, une UAPE : trois bâtiments pensés pour répondre non seulement aux besoins d'aujourd'hui, mais surtout à ceux des générations qui arrivent. Les informations ont été largement communiquées à la population, car ce projet est plus qu'un investissement : c'est un engagement envers nos enfants.

La modification partielle du PAZ et du RCCZ présentée ce soir est donc indispensable. Sans elle, le projet ne peut tout simplement pas se faire. Cela signifierait repousser encore, attendre encore, et prendre le risque de voir nos infrastructures saturées, nos classes trop pleines, nos élèves répartis dans des solutions temporaires qui ne sont à la hauteur ni de nos attentes ni de nos valeurs. Ce n'est pas ce que nous voulons pour Savièse.

Ce soir, nous avons la possibilité de permettre à ce projet de se concrétiser. De donner à nos jeunes les meilleures conditions d'apprentissage. De renforcer l'attractivité et la qualité de vie de notre commune. C'est une responsabilité collective, et Mme la Présidente sait que chacun ici mesure l'importance de ce choix.

Ce point sera présenté en détail par notre conseiller communal, Lucien Pignat, en charge de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

L'Assemblée primaire de ce soir a été convoquée dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

Les différents messages et documents annexes concernant les points décisionnels de cette soirée, c'est-à-dire les messages explicatifs ainsi que le plan de la modification du PAZ et l'avenant du RCCZ étaient consultables, dès la publication de l'ordre du jour et ainsi dans le respect des prescriptions légales, sur le site internet de la commune et auprès de notre administration.

Les citoyennes et les citoyens ont aussi pu en prendre connaissance dans la dernière édition du bulletin d'information paru il y a deux semaines environ. Un « Savièse infos » qui comporte d'ailleurs des sujets généraux qui ne font pas forcément l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée primaire, mais qui ont pour but d'informer la population et de donner des explications par exemple sur des projets en cours ou des actions entreprises. Mme la Présidente espère donc que chacun aura éprouvé du plaisir à le découvrir et à le parcourir.

Le budget 2026 de la Municipalité proposé ce soir présente pour sa partie fonctionnement un léger excédent de charges. Il est à ce propos un peu plus prudent que lors des précédents exercices, en raison notamment du résultat en baisse par rapport au budget 2025. Ce déficit s'explique principalement par l'attribution d'un montant de CHF 500'000 au fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti suite à l'adoption du règlement y relatif par l'assemblée primaire du 16 juin 2025.

Le budget d'investissement présente quant à lui des investissements nets de 11.13 mios en lien avec les projets planifiés ces prochaines années. Ces montants, comme annoncé l'année dernière, repartent à la hausse en raison des différents projets inscrits dans la planification financière pour notre commune ouvrant la voie à un nouveau cycle important d'investissement. Cela sera présenté au travers du plan quadriennal.

Mme la Présidente remercie d'avance pour la présence, l'attention et la participation active aux discussions de cette soirée, et elle souhaite à tous une excellente Assemblée primaire.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, Mme la Présidente propose de nommer Mme Christiane Zuchuat Dayer et MM. Daniel Pannatier et Florent Aymon, scrutateurs de cette assemblée pour faire le décompte

des voix. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Mme la Présidente remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Les questions liées au budget ainsi qu'à la modification partielle du PAZ et RCCZ sont les bienvenues et le Conseil communal y répondra bien volontiers à l'issue des présentations respectives et avant de procéder aux votes.

Les questions plus générales sur d'autres sujets sont quant à elles les bienvenues dans le ¼ heure citoyen qu'est le point des divers.

Les citoyennes et les citoyens sont encouragés à poser des questions, les membres du Conseil municipal et Mme la Présidente répondront avec plaisir. Il y a un micro qui permettra à toutes les personnes présentes de pouvoir bien entendre la question et de profiter ensuite de la réponse.

Assemblée primaire	5
1. Ordre du jour	5
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2025	5
3. Présentations du budget 2026, du plan quadriennal 2026-2029 et des décisions fiscales pour la Municipalité	5
3.1 <i>Plan financier</i>	5
3.2 <i>Plan quadriennal</i>	7
3.3 <i>Compte de résultats</i>	9
3.4 <i>Aperçu du compte de résultats et investissements</i>	10
3.5 <i>Compte de résultats échelonné</i>	11
3.6 <i>Compte de résultats selon les natures</i>	12
3.7 <i>Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 engagés :</i>	13
3.8 <i>Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 de recettes :</i>	13
3.9 <i>Compte de résultats selon les tâches</i>	13
3.10 <i>Le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés :</i>	13
3.11 <i>Compte des investissements</i>	14
3.12 <i>Compte des investissements selon les tâches</i>	15
3.13 <i>Compte des investissements selon les natures</i>	15
3.14 <i>Indicateurs</i>	16
3.15 <i>Décisions fiscales pour 2026</i>	17
3.16 <i>Questions de citoyens</i>	17
3.17 <i>Approbation du budget 2026 de la Municipalité</i>	18
3.18 <i>Approbation de la modification partielle du PAZ et RCCZ, zone de constructions et d'installations publiques A à "Moréchon"</i>	18
3.19 <i>Contexte</i>	19
3.20 <i>Modification partielle du PAZ</i>	20
3.21 <i>Nouvel article à ajouter au RCCZ</i>	21
3.22 <i>Procédure</i>	22
3.23 <i>Approbation de la modification partielle du PAZ et RCCZ, zone de constructions et d'installations publiques A à "Moréchon"</i>	22
4. Divers	22
4.1 <i>Centrale de chauffé du CAD de St-Germain - cheminée</i>	22

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2026, du plan quadriennal 2026-2029 et des décisions fiscales pour la Municipalité
3. Approbation du budget 2026 de la Municipalité
4. Approbation de la modification partielle du PAZ et RCCZ, zone de constructions et d'installations publiques A à "Moréchon"
5. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, Mme la Présidente déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2025

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2025 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentations du budget 2026, du plan quadriennal 2026-2029 et des décisions fiscales pour la Municipalité

C'est avec grand plaisir que Mme la Présidente présente ce soir le budget 2026 de la Municipalité, le plan quadriennal 2026-2029 ainsi que les décisions fiscales qui en découlent. En tant que Présidente de la commission « administration, finances et planification » c'est à elle que revient la lourde tâche de les exposer. Elle espère être à la hauteur des attentes de l'auditoire.

3.1 Plan financier

Le plan financier présente l'évolution des charges et revenus sur 4 ans (2026 à 2029). Selon cette projection la marge d'autofinancement mise en parallèle des amortissements et attributions aux fonds et financements spéciaux fait apparaître un excédent de charges pour les années 2027 et 2028 mais un équilibre devrait à nouveau être trouvé à partir de 2029. Les charges de transfert sont en constante augmentation et la hausse des amortissements est liée au cycle d'investissement élevé des prochaines années.

Le budget 2026 présente un déficit de 463'936 francs par rapport à 2025. Mme la Présidente comprend que tout déficit interroge et c'est sain. Mais il est important de souligner un élément essentiel : ce déficit n'est pas le signe d'une augmentation démesurée des charges courantes. Il est conjoncturel, maîtrisé et résulte d'un choix politique clair, fait par l'assemblée primaire elle-même.

La différence principale provient de l'attribution de 500'000 francs au nouveau fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti.

Ce fonds ne tombe pas du ciel : Il découle directement du règlement accepté par l'assemblée primaire le 16 juin 2025.

En adoptant ce règlement, l'assemblée a donné à la Municipalité un mandat clair qui était de protéger, restaurer et valoriser notre patrimoine architectural.

Le budget traduit simplement cette décision populaire dans les chiffres.

Il est essentiel de rappeler que ces 500'000 francs ne sont pas une charge structurelle. Ils ne financeront ni du fonctionnement, ni des dépenses récurrentes. Ils constituent au contraire un investissement dans un fonds qui :

- soutiendra les rénovations de bâtiments historiques,
- préservera l'identité de Savièse,
- encouragera l'utilisation de matériaux et techniques respectueuses,
- évitera que des biens patrimoniaux ne tombent en ruine ce qui coûterait beaucoup plus cher demain.

Chaque franc déposé dans ce fonds reste dans la collectivité : il n'est pas consommé, mais investi.

Si l'on exclut cet investissement exceptionnel :

- le budget 2026 serait quasi à l'équilibre,
- les charges courantes sont maîtrisées,
- aucune dérive structurelle n'apparaît.

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	37'041'845	36'987'400	37'382'540	37'806'600	38'905'750	39'424'600
Total des revenus financiers	44'386'232	43'362'431	43'820'204	44'641'000	45'501'000	46'248'000
Marge d'autofinancement	7'344'386	6'375'031	6'437'664	6'834'400	6'595'250	6'823'400
Amortissements planifiés	4'902'921	5'846'300	5'997'800	6'613'700	7'082'000	7'214'500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	680'762	475'650	914'050	400'000	25'000	25'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	679'705	475'650	914'050	400'000	25'000	25'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	10'250	-	400'000	420'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	10'250	-	400'000	420'000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	1'000'000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	760'703	53'081	-463'936	-179'300	-111'750	3'900

La politique d'investissement poursuivie par la Municipalité indique des investissements conséquents (plus de 12 millions) pour les prochaines périodes (2026 à 2028), ce qui générera des découverts de financement. Ces découverts pourront être absorbés à court terme par la fortune nette, qui reste stable (+ 33 millions), mais la commune devra avoir recours prochainement à l'emprunt pour les financer. Le cycle d'investissement devrait retrouver une stabilité à partir de 2029.

Les projets principaux sont les suivants : construction d'une nouvelle école, réaménagement des anciens locaux des travaux publics, rénovation de l'EMS de Zambotte et divers projets d'amélioration de routes communales et cantonales.

Ces investissements ne sont pas sans conséquence car le montant des charges liées aux intérêts et amortissements augmentera. La progression constante des revenus ne permet pas

d'absorber la forte progression des amortissements planifiés d'où les excédents de charges pour les années prochaines. Avec une réduction du cycle d'investissement à partir de 2029, les comptes communaux devraient présenter à nouveau un excédent de revenus. Consciente de cet état de fait, la Municipalité se montre vigilante et poursuit sa politique de maîtrise des coûts pour faire face aux engagements courants.

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	8'509'181	10'105'000	12'950'000	12'525'000	12'640'000	8'605'000
Total des recettes	1'770'860	1'105'000	1'820'000	1'723'000	1'580'000	440'000
Investissements nets	6'738'321	9'000'000	11'130'000	10'802'000	11'060'000	8'165'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	6'738'321	9'000'000	11'130'000	10'802'000	11'060'000	8'165'000
Marge d'autofinancement	7'344'386	6'375'031	6'437'664	6'834'400	6'595'250	6'823'400
Excédent (+) découvert (-) de financement	606'065	-2'624'969	-4'692'336	-3'967'600	-4'464'750	-1'341'600
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	760'703	53'081	-463'936	-179'300	-111'750	3'900
Excédent /Découvert du bilan	33'965'272	34'018'353	33'554'417	33'375'117	33'263'367	33'267'267
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-605'008	2'624'969	4'692'336	3'967'600	4'464'750	1'341'600
Capitaux de tiers	30'826'081	33'451'050	38'143'386	42'110'986	46'575'736	47'917'336

3.2 Plan quadriennal

Dans le cadre du plan quadriennal les dépenses les plus importantes à prévoir durant ces prochaines années sont celles liées :

LIBELLES	BUDGET 2026	PLAN QUADR. 2027	PLAN QUADR. 2028	PLAN QUADR. 2029
10 ADMINISTRATION GENERALE	3'090'000.00	200'000.00	-	-
SERVICES GENERAUX	320'000.00	200'000.00	-	-
ADMINISTRATION GENERALE	2'770'000.00	-	-	-
11 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSES	-	-	50'000.00	250'000.00
POLICE	-	-	50'000.00	-
SERVICE DU FEU	-	-	-	250'000.00
12 FORMATION	4'280'000.00	8'510'000.00	8'510'000.00	80'000.00
BATIMENTS SCOLAIRES	4'280'000.00	8'510'000.00	8'510'000.00	80'000.00
13 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	580'000.00	250'000.00	520'000.00	1'950'000.00
MUSIQUE ET THEATRE	300'000.00	-	200'000.00	200'000.00
CULTURE, AUTRES	150'000.00	30'000.00	130'000.00	1'530'000.00
SPORTS	50'000.00	120'000.00	50'000.00	120'000.00
LOISIRS	80'000.00	100'000.00	140'000.00	100'000.00
14 SANTE	500'000.00	-	150'000.00	2'725'000.00
HOMES MEDICALISES ET MAISON POUR PERSONNES AGEES	500'000.00	-	150'000.00	2'725'000.00
15 PREVOYANCE SOCIALE	40'000.00	40'000.00	140'000.00	1'040'000.00
FOYERS POUR INVALIDES	40'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
PRESTATIONS AUX FAMILLES (EN GENERAL)	-	-	100'000.00	1'000'000.00

10 Administration générale

service de gestion électronique des documents

réaménagement ancien TP, équipements nouvelle bibliothèque, maison de commune

11 Ordre sécurité publique

Police achat d'un véhicule

Pompier achat d'un nouveau camion

12 Formation

Nouvelle école et réaffectation écoles de village

13 Culture, Sport et loisirs, église

Théâtre le Baladin: transformation sur plusieurs années

halle de fête, réaménagement parking en 2026 et transformation en 2029

Arborisation place rouge en 2026, modernisation de l'éclairage de la zone de Moréchon en 2027

Loisirs : étude réaménagement local pétanque

14 Santé

Rénovation home de Zambotte

15 Prévoyance sociale

Foyer pour invalides : facture du canton

prestations aux familles : structure d'accueil

LIBELLES	BUDGET 2026	PLAN QUADR. 2027	PLAN QUADR. 2028	PLAN QUADR. 2029
16 TRAFICS ET TELECOMMUNICATIONS	1'570'000.00	1'120'000.00	1'180'000.00	1'160'000.00
ROUTES CANTONALES	250'000.00	150'000.00	250'000.00	250'000.00
ROUTES COMMUNALES	1'320'000.00	970'000.00	930'000.00	910'000.00
17 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	800'000.00	440'000.00	330'000.00	380'000.00
APPROVISIONNEMENT EN EAU	290'000.00	260'000.00	150'000.00	200'000.00
TRAITEMENT DES EAUX USEES	190'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
CORRECTION DES COURS D'EAU	170'000.00	-	-	-
PROTECTION DE L'AIR ET DU CLIMAT	-	50'000.00	50'000.00	50'000.00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
18 ECONOMIE PUBLIQUE	270'000.00	242'000.00	180'000.00	580'000.00
IRRIGATION	135'000.00	80'000.00	80'000.00	80'000.00
TOURISME	-	-	50'000.00	500'000.00
ELECTRICITE	135'000.00	162'000.00	50'000.00	-
TOTAL DES INVESTISSEMENTS NETS	11'130'000.00	10'802'000.00	11'060'000.00	8'165'000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS	1'820'000.00-	1'723'000.00-	1'580'000.00-	440'000.00-
TOTAL DES INVESTISSEMENTS BRUTS	12'950'000.00	12'525'000.00	12'640'000.00	8'605'000.00

16 Trafics

Routes cantonales : participation aux investissements propres et au niveau du canton

Routes communales : rue du Sade - diverses routes - éclairage public - mobilité douce :
passage pour piétons - achat regards pour routes**17 Protection de l'environnement**

(attention aux taxes de raccordement qui diminuent les montants)

Eau potable : compteurs - installation de filtration et autre

Eaux usées : PGGE, remplacement de conduites

Cours d'eau : torrent de la Tornassière

Protection de l'air et du climat : bornes et supports pour vélos électriques

Aménagement du territoire : mandat divers pour l'aménagement du territoire et PAZ et aussi
développement des zones**18 Economie publique**

Irrigation : entretien et remplacement de conduite

Tourisme: divers aménagement et réaménagement place du Binii en 2029

Electricité : raccordement au chauffage à distance en 2026 et 2027 - turbinage des eaux

3.3 Compte de résultats

Le budget 2026 en comparaison du budget 2025 :

- ⇒ Augmentation des charges d'exploitation (+2.90%)
 - ⇒ + 92.17% pour les attributions aux fonds spéciaux
 - ⇒ + 4.25% pour les charges de transfert
 - ⇒ + 3.66% pour les amortissements
 - ⇒ + 0.64% pour les charges du personnel
- ⇒ Augmentation des revenus d'exploitation (+2.19%)
 - ⇒ + 3.10% pour les revenus fiscaux des personnes physiques et personnes morales
 - ⇒ - 4.48% pour les taxes
- ⇒ Taux d'indexation 156%

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en augmentation de CHF 1'194'440 (+2.90%) en comparaison avec le budget 2025. Les augmentations concernent principalement les postes liés aux amortissements, aux attributions aux fonds et financements spéciaux et aux charges de transferts.

Attributions aux fonds et financements spéciaux

Le budget 2026 prévoit CHF 914'050 d'attributions aux financements spéciaux, en augmentation de CHF 438'400 par rapport à 2025. L'attribution de CHF 500'000 au fonds de préservation du patrimoine bâti explique cet écart et contribue à l'augmentation des charges.

Charges de transferts

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées ou publiques (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). Les charges de transferts sont en hausse de CHF 519'260 ou 4.25% en comparaison au budget 2025.

Ces charges liées sont en augmentation constante et il est difficile pour la commune d'agir sur ces montants.

Amortissements

Les amortissements des actifs du patrimoine administratif sont calculés en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations, en application des recommandations du modèle comptable harmonisé MCH2. En raison des investissements élevés, les amortissements du patrimoine administratif affichent une augmentation de CHF 201'500, soit 3.66% en comparaison avec le budget 2025.

Charges du personnel

De manière globale, les charges relatives au personnel sont supérieures de CHF 77'360 ou de 0.64% par rapport au budget de l'exercice précédent ou encore de CHF 413'906 (+3.53%) en comparaison avec le compte 2024.

Cette légère augmentation entre les deux budgets est principalement due à une erreur de calcul lors de l'établissement du budget 2025. Les charges ont été surestimées d'environ 1%. Dans le budget 2026, il a bien été tenu compte d'une hausse de la masse salariale de 1.50% pour couvrir l'indexation et les adaptations individuelles, ainsi que de l'octroi d'une part d'ancienneté au personnel qui n'a pas atteint la classe maximum de l'échelle communale, soit 1.00%, selon le règlement du personnel communal.

3.4 Aperçu du compte de résultats et investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 37'041'845.32	36'987'400.00	37'382'540.00
Revenus financiers	+ CHF 44'386'231.66	43'362'431.00	43'820'204.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 7'344'386.34	6'375'031.00	6'437'664.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 7'344'386.34	6'375'031.00	6'437'664.00
Amortissements planifiés	- CHF 4'902'921.16	5'846'300.00	5'997'800.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 680'762.27	475'650.00	914'050.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF -	-	10'250.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF -	-	-
Attributions au capital propre	- CHF 1'000'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	-	463'936.00
Excédent de revenus	= CHF 760'702.91	53'081.00	-

Avec un total de revenus financiers de CHF 43'820'204 et un total de charges financières de CHF 37'382'540, le compte de résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 6'437'664. Par rapport au budget 2025, les charges financières sont en hausse de CHF 395'140 (+1.07%), tandis que les revenus financiers augmentent de CHF 457'773 (+1.06%).

Après comptabilisation des amortissements planifiés, CHF 5'997'800, des attributions aux fonds et financements spéciaux, CHF 914'050, et un prélèvement sur les fonds, CHF 10'250, le compte de résultats présente un excédent de charges de CHF 463'936. Ce résultat est en baisse de CHF 517'017 en comparaison avec le budget 2025 et de CHF 1'224'639 avec le compte 2024. Ce déficit s'explique principalement par l'attribution d'un montant de CHF 500'000 au fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti suite à l'adoption du règlement y relatif par l'assemblée primaire du 16 juin 2025.

3.5 Compte de résultats échelonné

Compte de résultats échelonné	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	CHF 11'709'993.85	12'046'540.00	12'123'900.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 10'921'609.08	10'911'540.00	10'869'460.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF 4'729'706.34	5'506'300.00	5'707'800.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 680'762.27	475'650.00	914'050.00
36 Charges de transferts	CHF 12'394'828.69	12'225'170.00	12'744'430.00
37 Subventions redistribuées	CHF -	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF 40'436'900.23	41'165'200.00	42'359'640.00
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	CHF 29'545'885.56	29'900'500.00	30'826'000.00
41 Patentés et concessions	CHF 644'260.93	574'740.00	614'790.00
42 Taxes	CHF 8'775'020.49	8'139'050.00	7'774'825.00
43 Revenus divers	CHF 65'597.00	80'000.00	65'000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF -	-	10'250.00
46 Revenus de transferts	CHF 2'390'210.97	1'719'146.00	2'008'474.00
47 Subventions à redistribuer	CHF -	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF 41'420'974.95	40'413'436.00	41'299'339.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	984'074.72	-751'764.00	-1'060'301.00
34 Charges financières	CHF 361'852.79	353'750.00	429'550.00
44 Revenus financiers	CHF 1'138'480.98	1'158'595.00	1'025'915.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF 776'628.19	804'845.00	596'365.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	1'760'702.91	53'081.00	-463'936.00
38 Charges extraordinaires	CHF 1'000'000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF -	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF -1'000'000.00	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF 760'702.91	53'081.00	-463'936.00

Avec un total de charges d'exploitation de CHF 42'359'640 et un total de revenus d'exploitation de CHF 41'299'339, le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente une perte de CHF 1'060'301, en augmentation de CHF 308'537 en comparaison avec le budget 2025.

Les charges financières se montent à CHF 429'550 et les revenus financiers à CHF 1'025'915. Cela permet de présenter un bénéfice de CHF 596'365 pour l'activité de financement.

Le budget 2026 ne comporte pas de charges et de revenus extraordinaires.

En résumé, le compte de résultats affiche une perte de CHF 463'936 pour l'année 2026, inférieur de CHF 517'017 en comparaison avec le budget 2025 et de CHF 1'224'639 avec le compte 2024.

3.6 Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	11'709'993.85		12'046'540.00		12'123'900.00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'921'609.08		10'911'540.00		10'869'460.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'729'706.34		5'506'300.00		5'707'800.00	
34 Charges financières	361'852.79		353'750.00		429'550.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	680'762.27		475'650.00		914'050.00	
36 Charges de transferts	12'394'828.69		12'225'170.00		12'744'430.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	1'000'000.00		-		-	
39 Imputations internes	1'826'775.73		1'790'400.00		1'505'200.00	
40 Revenus fiscaux	29'545'885.56		29'900'500.00		30'826'000.00	
41 Patentés et concessions	644'260.93		574'740.00		614'790.00	
42 Taxes	8'775'020.49		8'139'050.00		7'774'825.00	
43 Revenus divers	65'597.00		80'000.00		65'000.00	
44 Revenus financiers	11'138'480.98		1'158'595.00		1'025'915.00	
45 Prélevements sur les fonds et financements spéciaux	-		-		10'250.00	
46 Revenus de transferts	2'390'210.97		1'719'146.00		2'008'474.00	
47 Subventions à redistribuer	-		-		-	
48 Revenus extraordinaires	-		-		-	
49 Imputations internes	1'826'775.73		1'790'400.00		1'505'200.00	
Total des charges et des revenus	43'625'528.75	44'386'231.66	43'309'350.00	43'362'431.00	44'294'390.00	43'803'454.00
Excédent de charges		-				463'936.00
Excédent de revenus		760'702.91	53'081.00			-

Explications plus détaillées de certains comptes :

30 - De manière globale, les charges relatives au personnel sont supérieures de CHF 77'360 ou de 0.64% par rapport au budget de l'exercice précédent (indexation + adaptations individuelles + part d'ancienneté)

31 - Les charges de biens et services sont en diminution de CHF 42'080 (-0.39%).

33 - Les amortissements sont comptabilisés avec un montant dégressif sur toute la durée d'utilisation. Ils augmentent suite aux investissements conséquents prévus en 2026.

34 - Les charges financières résultent des intérêts bancaires payés ainsi que des intérêts à verser sur les acomptes d'impôts. En augmentation suite à l'adaptation des taux d'intérêts

35 - Il s'agit du surplus de taxes encaissées pour le dicastère des eaux usées pour CHF 349'150, pour l'eau potable de CHF 64'900 et ainsi qu'une attribution de CHF 500'000 au fonds de patrimoine bâti.

36 – Sont répertoriées sous ce service toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées ou publiques (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille).

39 - Les imputations internes sont sans influence sur le résultat car le même montant est inscrit en revenu.

40 – Au niveau des revenus, l'essentiel de ceux-ci est généré par les revenus fiscaux et les taxes et redevances. En comparaison du budget 2025, les revenus fiscaux sont en augmentation de CHF 925'500 (+3.10%). Les taxes et redevances sont en revanche en diminution de CHF 364'225 (-4.48%) en raison d'une différence de comptabilisation des taxes de raccordement. Le taux d'indexation est de 156%.

41 - Il s'agit des redevances hydrauliques et électriques estimées sur la base des chiffres connus des dernières années et compte tenu de la prise de participation dans la société Lizerne et Morge SA ainsi que du montant encaissé pour l'exploitation de la gravière de la Morge

43 – Il s'agit des heures imputées de nos divers services pour les travaux d'investissements

44 – Les revenus financiers comprennent les dividendes sur participation, intérêts de retard sur impôts et diverses locations de bâtiments. Les revenus financiers enregistrent une baisse de CHF 132'680 (-11.45%). Cette évolution s'explique par l'absence, en 2026, de l'indemnisation exceptionnelle de la Ville de Sion de CHF 313'000 prévue au budget 2025 dans le cadre de la sortie de l'association de l'ancien hôpital de Gravelone. L'augmentation des taux d'intérêts moratoires et compensatoires permet toutefois de combler une partie de cette variation négative.

45 – Un prélèvement de CHF 10'250 est prévu en 2026 sur le fonds dédié aux déchets afin de respecter l'autofinancement.

46 - Les revenus de transfert comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçues auprès des collectivités publiques. Ils sont en hausse de CHF 289'328 (+16.83%) selon le budget 2025 mais en baisse de CHF 381'737 (-15.97%) en comparaison avec le compte 2024.

49 - Les imputations internes sont sans influence sur le résultat car le même montant est inscrit en revenu

3.7 Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 engagés :

CHF 27.40	financent les charges de personnel
CHF 24.55	financent les charges de biens et services et autres charges d'exploitation
CHF 12.80	financent les amortissements du patrimoine administratif
CHF 1.00	financent les charges financières
CHF 2.05	financent les attributions aux fonds et financements spéciaux
CHF 28.80	financent les charges de transfert
CHF 3.40	financent les imputations internes

3.8 Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100 de recettes :

CHF 70.30	proviennent des revenus fiscaux
CHF 1.40	proviennent des patentes et concessions
CHF 17.70	proviennent des taxes
CHF 0.15	proviennent des revenus divers
CHF 2.35	proviennent des revenus financiers
CHF 0.05	proviennent des fonds spéciaux
CHF 4.60	proviennent des revenus de transfert
CHF 3.45	proviennent des imputations internes

3.9 Compte de résultats selon les tâches

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	4'005'635.61	177'616.90	4'745'750.00	172'800.00	4'982'050.00	123'400.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	2'368'118.47	499'685.47	2'494'650.00	464'800.00	2'355'000.00	414'000.00
2 Formation	6'988'200.90	475'873.40	7'239'090.00	420'380.00	8'003'900.00	509'130.00
3 Culture, sports et loisirs, église	4'923'244.60	1'643'909.72	5'070'600.00	1'558'950.00	5'396'525.00	1'425'250.00
4 Santé	1'884'980.06	21'320.40	2'045'180.00	21'320.00	2'215'250.00	31'320.00
5 Prévoyance sociale	7'612'328.93	2'951'072.74	7'244'030.00	2'534'130.00	7'595'545.00	2'911'375.00
6 Trafic et télécommunications	6'675'325.71	1'583'343.80	6'889'400.00	1'260'850.00	6'517'850.00	1'114'100.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5'031'754.82	4'037'075.73	4'836'850.00	3'781'600.00	4'749'000.00	3'553'800.00
8 Economie publique	1'852'449.54	161'1364.62	1'748'050.00	157'8180.00	1395'520.00	1474'570.00
9 Finances et impôts	2'283'490.11	31'384'968.88	995'750.00	31'569'421.00	1'083'750.00	32'273'509.00
Total des charges et des revenus	43'625'528.75	44'386'231.66	43'309'350.00	43'362'431.00	44'294'390.00	43'830'454.00
Excédent de charges						463'936.00
Excédent de revenus	760'702.91		53'081.00			-

Les charges et revenus sont ici représentés selon les tâches ou secteurs d'activités définis par le plan comptable.

3.10 Le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés :

CHF 11.25	servent à l'administration générale
CHF 5.30	servent à l'ordre et sécurité publique
CHF 18.05	servent à la formation
CHF 12.20	servent à la culture, sport et loisirs, églises
CHF 5.00	servent à la santé
CHF 17.15	servent à la prévoyance sociale

CHF 14.70	servent au trafic et aux télécommunications
CHF 10.75	servent à la protection de l'environnement et aménagement du territoire
CHF 3.15	servent à l'économie publique
CHF 2.45	servent aux finances et impôts

3.11 Compte des investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF 8'509'181.46	10'105'000.00	12'950'000.00
Recettes	- CHF 1'770'860.30	1'105'000.00	1'820'000.00
Investissements nets	= CHF 6'738'321.16	9'000'000.00	11'130'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 7'344'386.34	6'375'031.00	6'437'664.00
Investissements nets	- CHF 6'738'321.16	9'000'000.00	11'130'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
Insuffisance de financement	= CHF -	2'624'969.00	4'692'336.00
Excédent de financement	= CHF 606'065.18	-	-

Selon les données des tableaux précédents, le budget 2026 de la Municipalité de Savièse prévoit une marge d'autofinancement de CHF 6'437'664. Le montant brut des investissements se monte à CHF 12'950'000 et les recettes à CHF 1'820'000. Le montant net budgété pour 2026 se situe à CHF 11'130'000'000. Par différence, il en ressort une insuffisance de financement de CHF 4'692'336, laquelle sera couverte par les liquidités disponibles ainsi que des emprunts.

Principaux investissements :

⇒ Administration générale			
Archives communales et GED	CHF 320000		
Bibliothèque, ludothèque et archives	CHF 2950000		
⇒ Formation			
Nouvelle école, UAPE et salles de gym	CHF 5100000		
⇒ Trafic et télécommunications			
Participation aux frais des RC	CHF 250000		
Modernisation de l'éclairage public	CHF 200000		
Réfection de routes communales	CHF 770000		
Remplacement de véhicule	CHF 200000		
⇒ Protection de l'environnement et aménagement du territoire			
Eau potable et prises d'eau	CHF 100000		
Réservoirs et installation de filtrage	CHF 190000		
Extension du réseau d'eaux usées	CHF 310000		
Corrections des cours d'eau	CHF 450000		
⇒ Santé			
Rénovation de l'EMS Zambotte	CHF 500000		
⇒ Economie publique			
Extension du réseau d'irrigation	CHF 155000		
Raccordement au chauffage à distance	CHF 215000		
⇒ Culture, sports et loisirs, église			
Rénovation partielle du Baladin	CHF 300000		
Parking de la Halle des fêtes	CHF 150000		

3.12 Compte des investissements selon les tâches

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	364'898.82	-	2'600'000.00	200'000.00	3'410'000.00	320'000.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	2'240'165.63	565'000.00	275'000.00	65'000.00	-	-
2 Formation	814'661.54	474'197.00	1'800'000.00	300'000.00	5'130'000.00	850'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	373'514.40	-	670'000.00	30'000.00	580'000.00	-
4 Santé	55'498.75	-	500'000.00	-	500'000.00	-
5 Prévoyance sociale	113'921.96	-	80'000.00	-	40'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	2'058'693.72	427'878.00	1'480'000.00	-	1'570'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'263'890.71	295'585.30	1'520'000.00	490'000.00	1'300'000.00	500'000.00
8 Economie publique	1'223'935.93	8'200.00	1'180'000.00	20'000.00	420'000.00	150'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8'509'181.46	1'770'860.30	10'105'000.00	1'105'000.00	12'950'000.00	1'820'000.00
Excédent de dépenses		6'738'321.16		9'000'000.00		11'130'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

Les investissements sont ici repris de manière groupée par tâches.

Les principales dépenses d'investissement proviennent du secteur de la formation en raison de la construction de la nouvelle école, soit CHF 5'310'000 (39.60%) tandis que l'administration générale représente un peu plus d'un quart des dépenses d'investissement avec CHF 3'410'000. Suivent ensuite le secteur du trafic et des télécommunications avec CHF 1'570'000 (12.10%) et celui de la protection de l'environnement et aménagement du territoire avec CHF 1'300'000 (10.00%).

3.13 Compte des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	7'096'087.17	-	9'005'000.00	-	12'190'000.00	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	389'879.47	-	760'000.00	-	470'000.00	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	850'000.00	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	173'214.82	-	340'000.00	-	290'000.00	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	-
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	1'770'860.30	-	1'105'000.00	-	1'820'000.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8'509'181.46	1'770'860.30	10'105'000.00	1'105'000.00	12'950'000.00	1'820'000.00
Excédent de dépenses		6'738'321.16		9'000'000.00		11'130'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

Les investissements sont ici regroupés selon leurs natures.

Les principales dépenses proviennent des immobilisations corporelles (94.13%). La commune investit également dans les immobilisations incorporelles (gestion électronique des documents et études pour urbanisation).

Les subventions d'investissement acquises proviennent principalement des subventions cantonales.

3.14 Indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1. Taux d'endettement net (I1)	15.37%	23.97%	38.47%	50.08%	62.62%	65.35%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	108.99%	70.83%	57.84%	63.27%	59.63%	83.57%
	haute conjoncture	récession	récession	récession	récession	cas normal
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.58%	-0.53%	-0.57%	-0.58%	-0.58%	-0.58%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	61.93%	69.71%	79.56%	87.24%	94.82%	96.20%
	bon	bon	bon	bon	bon	bon
5. Proportion des investissements (I5)	19.72%	22.45%	26.66%	25.78%	25.38%	18.59%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	10.94%	13.53%	13.60%	14.75%	15.36%	15.39%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable	charge forte	charge forte
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	555	866	1412	1862	2359	2486
	endettement faible	endettement faible	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	17.26%	15.33%	15.21%	15.84%	14.85%	15.11%
	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen

En résumé, les indicateurs financiers sont relativement bons et correspondent aux limites fixées.

Certains ratios futurs sont quelque peu péjorés par le cycle d'investissement actuel (ex. degré d'autofinancement et part du service de la dette) mais une stabilité devrait être trouvée les années suivant la fin des gros travaux (école de demain...).

Taux d'endettement net :

Part des revenus fiscaux nécessaire à l'amortissement de la dette nette.

En-dessous de 100%, le ratio est bon.

Selon la planification financière, le ratio restera bon en 2029 malgré une forte augmentation.

Degré d'autofinancement :

Mesure dans laquelle les investissements peuvent être financés par des ressources propres. Un cas normal se situe entre 80 et 100%. Pour 2026, le taux est de 57.84% et indique une récession. Il est cependant en adéquation avec les importants investissements à consentir ces prochaines années notamment avec la construction de la nouvelle école.

Part des charges d'intérêts

Part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets.

Etant donné que les revenus d'intérêts sont supérieurs aux charges d'intérêts, le ratio est négatif (-0.57%). Ce dernier est considéré comme bon.

Dette brute par rapport aux revenus :

Pourcentage des revenus courants qui est nécessaire au remboursement de la dette brute. Le taux de 79.56% est bon, ce qui signifie qu'en moins d'une année, la dette brute pourrait être remboursée si l'intégralité des revenus y était consacrée.

Malgré l'augmentation des emprunts liés au financement des investissements, la dette nette par habitant se montera à CHF 2'486.00 en 2029, ce qui correspond à un endettement moyen selon le ratio.

Proportion des investissements : La proportion des investissements compare les investissements bruts réalisés aux charges annuelles globales. Le taux de 26.66% montre un effort d'investissement élevé pour l'année 2026 et les suivantes et un effort d'investissement moyen à partir de 2029.

Part du service de la dette : La part du service de la dette indique la part des revenus qui est absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. L'indicateur montre l'incidence des frais financiers sur le budget. Le résultat de 13.60% est considéré comme une charge acceptable. Dès 15%, elle est considérée comme forte.

Dette nette par habitant : La dette nette par habitant mesure l'importance de la dette par rapport au nombre d'habitants. Elle se monte à CHF 1'412. A partir de 2026, l'endettement passera de faible à moyen en raison des investissements conséquents. Ce ratio ne prend cependant pas en compte les fonds propres pour le financement des investissements et ne se base que sur l'évolution des capitaux de tiers en fonction du découvert de financement.

Taux d'autofinancement : Le taux d'autofinancement reflète la capacité financière d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectés au financement des investissements ou au désendettement. Le taux de 15.21% est considéré comme moyen.

Au vu de ces différents indicateurs, la situation financière actuelle et projetée de la Municipalité peut être considérée comme bonne même si la dette nette par habitant augmentera, tout comme le taux d'endettement. La fin du cycle d'investissement permettra de retrouver une situation plus stable, soit à partir de 2029.

Les indicateurs sont relativement bons et correspondent aux limites fixées.

3.15 Décisions fiscales pour 2026

En application des articles 178 al. 5 et 6 et 232 de la loi fiscale ainsi que de l'article 31 al. 2 de la loi sur les communes. Mme la Présidente annonce les décisions fiscales pour 2026 :

1. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF : CHF 12.—
(min. Fr. 12.--, max. Fr. 24.--)
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 : 1.15
selon décision du Conseil communal du 9.9.2009 (min. 1.0, max. 1.5)
3. L'indexation des revenus imposables pour l'année 2026 est de 156 %,
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF : CHF 130.— depuis 2015,
le 20% étant reversé à la SPA (min. Fr. 100--, max. Fr. 250.--)

3.16 Questions de citoyens

Un citoyen s'interroge sur une différence d'environ un million entre les comptes 2024 et le budget 2026 pour les revenus liés aux taxes.

En résumé, les taxes de raccordement (eau potable et eaux usées) sont comptabilisées en déduction des investissements liés. Sachant que dans le budget 2026, les investissements sont supérieurs aux taxes de raccordement, il n'y a pas d'influence dans le compte de fonctionnement.

Le budget 2025 avait été basé sur les comptes 2024 mais c'était une erreur car dans les comptes 2024, des taxes de raccordement avaient été comptabilisées comme revenus dans le compte de fonctionnement car les investissements étaient inférieurs. Au final, il n'y a aucun changement pour les encaissements 2026 qui sont liés aux taxes de base et variables pour les déchets, eau potable et eaux usées. Elles sont juste en légère

augmentation selon l'augmentation de la population et le budget se base sur les taxes réelles encaissées en 2024.

Concernant les taxes, cette écriture n'a aucune influence sur le résultat de la commune car ce sont des comptes autofinancés donc les variations se font par un prélèvement ou une attribution à ces fonds. Le résultat restera toujours le même (en négatif d'env. 500'000).

Mais à noter dans le compte « 42 Taxes », il n'y a pas que les taxes déchets et eaux qui sont comptabilisées. On y trouve les taxes d'exemption (pompier), les émoluments administratifs, les taxes d'écolage, les taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services (ex. billets d'entrées spectacles donc le Baladin, les factures de la crèche, les encaissements du parking, les facturations d'intervention Police et pompier, les taxes communales (eaux et déchets),...), les remboursements de tiers (allocations pour perte de gain, remboursement de frais administratif, aide sociale,...) et encore les amendes.

3.17 Approbation du budget 2026 de la Municipalité

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente rappelle l'obligation de l'Assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

Décision :

A une très large majorité, avec une abstention, le budget 2026 de la Municipalité est accepté par l'Assemblée primaire.

Mme la Présidente remercie l'Assemblée de la confiance témoignée envers l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

3.18 Approbation de la modification partielle du PAZ et RCCZ, zone de constructions et d'installations publiques A à "Moréchon"

Ce deuxième point de l'ordre du jour concerne la modification partielle du PAZ et du RCCZ pour le secteur de Moréchon, indispensable à la construction de notre future école.

Avant de passer la parole à notre conseiller communal, Lucien Pignat, pour les aspects techniques, Mme la Présidente rappelle brièvement le contexte et les raisons pour lesquelles cette étape n'est pas seulement nécessaire, mais incontournable pour l'ensemble de la commune.

Notre population augmente chaque année de manière significative. Cette croissance va se poursuivre, et c'est une chance pour Savièse à condition que nous sachions l'accompagner. Cette réalité, elle est connue de tous : plus de familles, plus d'enfants, et donc un besoin urgent et concret en infrastructures scolaires.

Le projet de construction d'une nouvelle école, UAPE et salles de gym est abouti, il est concret et il a été conçu avec les enseignants et futurs utilisateurs. Ce projet a d'ailleurs été expliqué dans l'édition spéciale du « Savièse Infos » que chaque ménage a reçue en septembre.

Il est important de le rappeler : ce projet n'est pas seulement un ensemble de murs pour améliorer le confort des écoliers. C'est un investissement pour plusieurs générations.

Il offrira :

- un cadre moderne, sûr et accueillant pour nos enfants,
- un lieu de sport, de culture et de rencontres pour toute la population,
- un centre scolaire vivant et intégré au cœur de St-Germain.

Ce projet s'est construit avec la commune, pas seulement pour elle. Pendant des mois, il s'est nourri des contributions :

- des enseignantes,
- des éducatrices,
- des enfants et des familles,
- des mandataires,
- des sociétés locales.

Parce qu'une école n'est pas que des bâtiments : c'est un lieu de vie, un lieu d'identité, un lieu qui appartient à toute la communauté.

Refuser aujourd'hui d'avancer, ce serait refermer la porte sur cette démarche collective, et sur une vision positive et ambitieuse pour notre commune.

Pour une raison simple

La zone prévue pour accueillir la nouvelle école est aujourd'hui classée en Zone agricole. Pour pouvoir construire, la zone agricole doit être reclassée en Zone de constructions et d'installations publiques. Ce changement est obligatoire. Il n'y a pas d'alternative.

Alors pourquoi le faire maintenant, sans attendre la révision globale du PAZ/RCCZ ? Parce qu'attendre reviendrait, très concrètement, à renoncer à construire l'école avant de nombreuses années. Et cette option n'est pas réaliste.

La révision globale avance bien. Nous sommes au deuxième retour de principe et nous avons nettement moins de remarques de l'État (30 pages contre plus de 80 auparavant), mais elle reste un dossier colossal, avec une complexité réglementaire importante et des exigences étatiques lourdes. Cela montre clairement qu'il restera encore beaucoup de travail et plusieurs années avant l'homologation finale. Attendre reviendrait donc à retarder la construction de l'école pendant une durée indéterminée.

Nous n'avons tout simplement pas le droit, en tant qu'autorité responsable, de conditionner l'avenir de nos élèves à une procédure dont la durée exacte échappe totalement à la commune.

La mise à disposition d'infrastructures scolaires de qualité relève d'un intérêt public prépondérant. Ce n'est pas un luxe : c'est notre devoir envers les enfants de Savièse. Ce projet est un choix de société, un choix d'avenir, un choix de cohésion.

Accepter la modification du PAZ et du RCCZ, c'est :

- permettre la construction d'une école moderne et sûre
- offrir un lieu de rencontre, de sport et de culture pour toutes les générations
- renforcer l'attractivité et la qualité de vie de notre commune,
- honorer la démarche collective engagée avec la population.

C'est prendre soin de notre présent, et surtout de notre avenir.

Mme la Présidente a le plaisir de passer la parole à M. Lucien Pignat, conseiller municipal en charge de l'aménagement du territoire et de la mobilité, pour la présentation technique de cette modification.

3.19 Contexte

Le projet d'architecture lauréat prévoit la construction de trois bâtiments, l'un abritant les salles de classes, l'autre une double-salle de gymnastique et le dernier l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Ce projet est localisé à l'est du centre scolaire actuel de Moréchon,

La mise en œuvre de ce projet requiert une modification partielle du Plan d'affectation des zones (PAZ) ainsi que du Règlement des constructions et des zones (RCZ). Les parcelles concernées étant actuellement classées en zone agricole, une procédure de changement d'affectation est nécessaire. En outre, l'introduction d'un nouvel article exclusif à cette zone dans le RCZ en vigueur est requise.

À cette fin, une zone spécifique au site est créée dans le Plan d'affectation des zones ainsi que dans le Règlement communal des constructions et des zones, de manière à ne pas affecter les autres zones actuellement en vigueur sur le territoire communal.

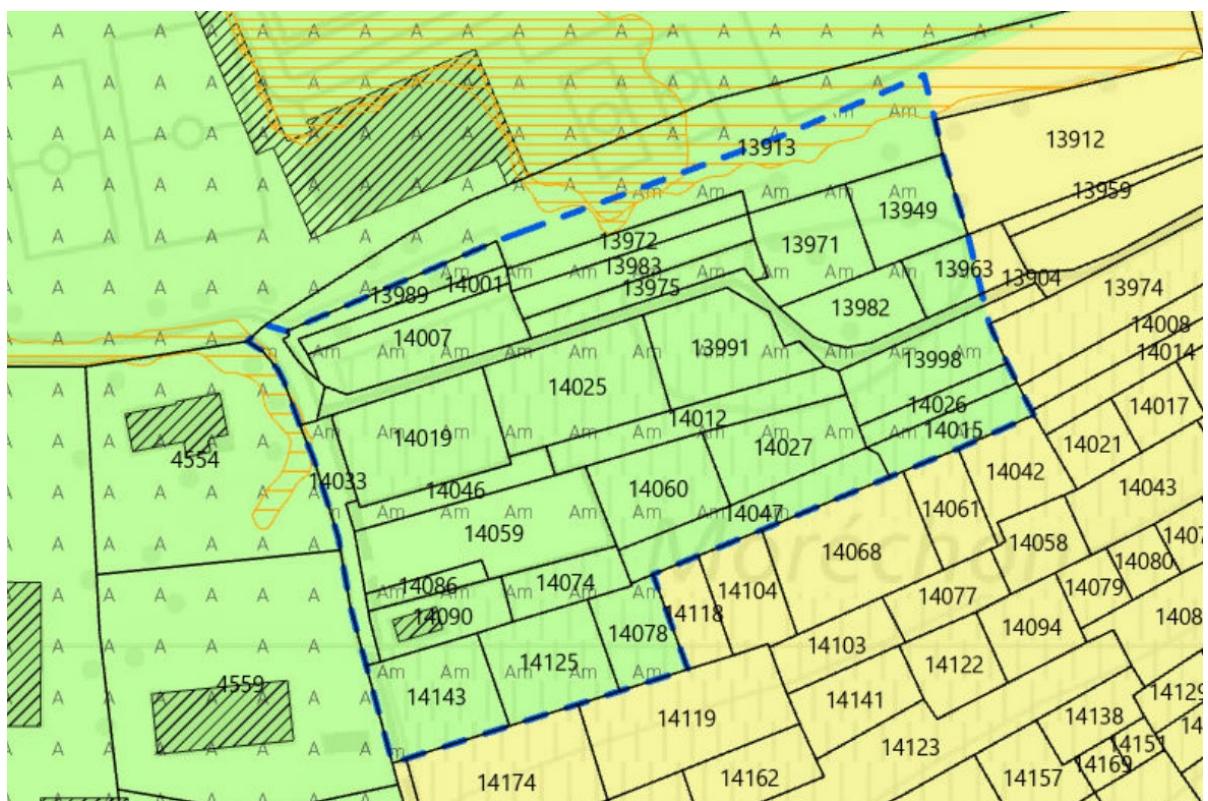
Cette approche permet de répondre aux caractéristiques particulières du projet tout en garantissant le maintien du régime applicable aux autres zones en vigueur sur le territoire communal.

Par ailleurs, elle porte exclusivement sur les aspects relatifs au PAZ et au RCCZ. Le crédit d'engagement destiné à la réalisation du projet fera l'objet d'une procédure distincte et sera soumis à l'approbation de l'assemblée primaire prévue en juin prochain.



3.20 Modification partielle du PAZ

Les parcelles concernées par la modification du PAZ sont entourées d'un trait discontinu bleu dans la figure ci-dessous. Celles-ci se trouvent à St-Germain, au sud de la halle des fêtes et à l'est du centre scolaire de Moréchon. Actuellement en « Zone agricole », elles seront classées en « Zone de constructions et d'installations publiques A : Moréchon ».



3.21 Nouvel article à ajouter au RCCZ

Afin d'y introduire les dispositions constructives applicables à la nouvelle zone « Zone de constructions et d'installations publiques A : Moréchon », un nouvel article est créé.

Ce nouvel article « Zone de constructions et d'installations publiques A : Moréchon » contient 4 alinéas portant sur :

- ⇒ Caractère et destination
- ⇒ Utilisation du sol (distances, hauteurs et indices)
- ⇒ Qualité et intégration (toitures)
- ⇒ Aménagements extérieurs

alinéa 1 - Caractère et destination

- a) Cette zone comprend les terrains que la collectivité publique réserve à des constructions et des installations d'intérêt public.
- b) La ZCIP A « Moréchon », dont le degré de sensibilité est de II (DS II) selon la législation applicable en matière de protection contre le bruit, est réservée à :
 - Des bâtiments publics tels que : églises, écoles, centres hospitaliers et structures de soins (établissements médico-sociaux (EMS), centre médicaux sociaux (CMS)), administrations, etc.
 - Des bâtiments semi-publics ou privés présentant un intérêt important pour la collectivité tels que : home pour personnes âgées, appartements protégés, etc.
- c) Le stockage d'énergie (copeaux, batteries, etc.) est autorisé

alinéa 2 – Utilisation du sol

- a) Distances :
 - La distance minimale à la limite de la parcelle correspond au tiers de la hauteur de la façade concernée, mais au minimum 3 mètres.
 - La distance minimale entre bâtiments sur le même bien-fonds doit respecter les normes AEAI.
 - La distance pour les annexes et les petites constructions à la limite de la parcelle et entre bâtiments doit respecter les normes AEAI.
- b) Hauteurs :
 - La hauteur totale (HT) maximale est fixée à 13.5 mètres.
 - La hauteur d'excavation (HE) maximale est fixée à 1.0 mètre.
 - La hauteur totale avec excavation (HTE) maximale est fixée à 13.5 mètres.
 - Des dérogations peuvent être admises sur la base d'un concours d'architecture ou d'un mandat d'études parallèles
- c) Indices :
 - L'indice d'occupation du sol (IOS) est fixé à 0.5 au maximum.
 - Des dérogations peuvent être admises sur la base d'un concours d'architecture ou d'un mandat d'études parallèles

alinéa 3 – Qualité et intégration

- a) Toitures :
 - La forme des toitures est libre hormis en contiguïté avec les zones de vieux-village et centre-village où la toiture sera à 2 ou 4 pans, avec une pente adaptée aux constructions voisines.

alinéa 4 – Aménagements extérieurs

- a) Pour toute nouvelle construction, le propriétaire plante un ou plusieurs arbres indigènes d'essence majeure (pouvant atteindre une hauteur de 10 mètres et plus) ou arbres fruitiers haute tige, à raison d'un arbre pour quatre places de parc en plein air. Les arbres existants, pour autant qu'ils soient reconnus en bonne santé, sont compris dans le nombre d'arbres exigibles.

- b) Les eaux pluviales des surfaces de stationnement extérieures devront être en priorité infiltrées. En cas de mise en place de pavés filtrants/gazon dont les interstices sont végétalisés, ils devront dans la mesure du possible être mis en place sur 50% des surfaces de stationnement extérieur.

3.22 Procédure

Deux mises à l'enquête publique ont été publiées le 31.10.2025 :

- ⇒ Construction d'une école primaire avec une double salle de gym ainsi que d'une UAPE
 - ⇒ 1 opposition à traiter
- ⇒ Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
 - ⇒ pas d'opposition
 - ⇒ soumis ce soir à l'approbation de l'assemblée primaire

La modification partielle du PAZ et du RCCZ :

- ⇒ validée par le Conseil municipal le 25.06.2025
- ⇒ pas d'opposition à la publication au bulletin officiel du 31.10.2025
- ⇒ nécessite l'approbation par l'Assemblée primaire du 15.12.2025
- ⇒ nécessite une homologation par le Conseil d'Etat

3.23 Approbation de la modification partielle du PAZ et RCCZ, zone de constructions et d'installations publiques A à "Moréchon"

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur la question suivante :

Décision :

A la question « Acceptez-vous la modification partielle du PAZ/RCCZ au lieu-dit « Moréchon » dont le contenu est :

- Changement de zone pour plusieurs parcelles de Zone agricole à Zone de constructions et d'installations publiques (ZCIP) A « Moréchon »
- Ajout d'un nouvel article dans le RCCZ, nommé Zone de constructions et d'installations publiques A « Moréchon »

L'assemblée primaire, au vu de la présentation et des explications données ci-avant, approuve, à main levée et à une large majorité, avec deux abstentions et deux refus, la modification partielle du PAZ/RCCZ au lieu-dit « Moréchon » dont le contenu est :

- Changement de zone pour plusieurs parcelles de Zone agricole à Zone de constructions et d'installations publiques (ZCIP) A « Moréchon »
- Ajout d'un nouvel article dans le RCCZ, nommé Zone de constructions et d'installations publiques A « Moréchon »

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

4. Divers

La parole est donnée à la salle pour poser des questions.

4.1 Centrale de chauffe du CAD de St-Germain - cheminée

Considérant la proximité immédiate de la nouvelle école avec la centrale de chauffe du chauffage à distance de St-Germain, la hauteur de la cheminée a-t-elle été calculée, en tenant compte de l'implantation et du gabarit du nouveau bâtiment scolaire ?

La hauteur de la cheminée de la centrale de chauffe a fait l'objet d'une analyse préalable tenant compte de la proximité immédiate de la nouvelle école et des bâtiments aux alentours. À cet égard, il est donc prévu que les émanations soient rejetées à une hauteur supérieure de ces bâtiments y compris celui pour la nouvelle école, garantissant ainsi des conditions conformes aux exigences en matière de sécurité et de qualité de l'air.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôture cette Assemblée primaire en présentant la photo officielle du Conseil communal dans sa nouvelle composition, une photo qui dégage du dynamisme et de la modernité : tout ce que représente le Conseil communal qui a à cœur de s'engager ces 4 prochaines années pour Savièse, sa qualité de vie et le bien-être de ses habitants.

Mme la Présidente souhaite déjà, au nom du Conseil communal, et avec un peu d'avance, d'excellentes fêtes de fin d'année tout en donnant rendez-vous le 1er de l'an sur la Place de la Maison de commune pour les vœux de la municipalité et le 5 juin 2026 pour l'assemblée primaire consacrée aux comptes 2026.

Belle soirée et belle rentrée chez vous.

L'assemblée est levée à 20h35

Cette assemblée est suivie du verre de l'amitié servi dans le hall du Théâtre le Baladin.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard